

Chrome VI à Airbus Atlantic : des riverains inquiets

Après la révélation de rejets atmosphériques de chrome VI 100 fois supérieurs aux normes en vigueur, chez Airbus Atlantic, des associations réclament un plan de surveillance renforcé.

« À partir de quel dépassement considère-t-on que la situation relève d'un accident ou d'une situation grave ? » Les émissions de chrome VI 100 fois supérieures aux normes réglementaires chez Airbus Atlantic n'en finissent pas de faire réagir à Saint-Nazaire.

L'association Vivre à Mean Penhoët (VAMP) s'en émeut, dans un communiqué, évoquant « un scandale sanitaire ». En effet, des rejets de chrome VI dans l'atmosphère, cent fois supérieurs au seuil réglementaire, ont été détectés, lors d'un contrôle de cabine de peinture, à l'usine Airbus Atlantic, à Saint-Nazaire.

L'inspection a été réalisée du 20 au 23 mai, mais n'a été dévoilée que le 12 septembre dernier. L'association VAMP insiste notamment sur le délai extrêmement long entre l'inspection faite par le cabinet Dekra en mai et la remise du rapport à la Dreal (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) en août. « Soit dix semaines plus tard, remarque l'association. On a du mal à imaginer que Dekra n'a pas identifié dès ses premières analyses l'importance des concentrations et n'en ait pas informé la Dreal. »

« Aucune alerte »

D'autre part, ces riverains soulignent « qu'aucune alerte n'a été activée vers la population ». Ils plaident pour une intervention d'experts indépendants de l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques). L'association demande également aux services de l'État de prescrire à Airbus Atlantic « un plan de surveillance environnemental renforcé ». Avec en urgence une réunion de la commission de suivi de site en association avec l'Ineris et l'Agence régionale de santé (ARS).

Plus largement, Vivre à Méan Penhoët voudrait également contraindre Airbus à mettre en place un programme de substitution au chrome VI. En



Des rejets de chrome VI dans l'atmosphère, cent fois supérieurs au seuil réglementaire, ont été détectés, lors d'un contrôle de cabine de peinture, à l'usine Airbus Atlantic, à Saint-Nazaire.

PHOTO : FRANCK DUBRAY / OUEST FRANCE

effet, la réglementation européenne Reach (Registration, evaluation, authorisation and restriction of chemicals) interdit certains usages des composés de chrome VI et classe cette substance, hautement cancérigène, comme extrêmement préoccupante. Pourtant, le secteur de l'aéronautique est toujours autorisé à l'utiliser notamment pour ses traitements anti-corrosion.

D'autres associations (Association des habitants du village de Gron, la Ligue des Droits de l'Homme et l'Association environnementale dongeoise des zones à risques) appuient

ces demandes.

Des politiques locales se sont également emparées de cette affaire. Julio Pichon, le candidat RN pour les municipales à Saint-Nazaire, demande « la transparence immédiate sur les résultats des contrôles de pollution, la diffusion des données fiables aux citoyens, la protection des salariés exposés et la mise en place d'un suivi sanitaire adapté ».

De l'autre côté de l'échiquier politique, le député LFI Matthias Tavel qualifie, sur X (ex-Twitter), ces dépassements « d'alerte sanitaire grave pour les salariés et les riverains ». L'élu de

la circonscription de Saint-Nazaire réclame « une enquête approfondie et un plan de surveillance permanent et indépendant ».

De son côté, la direction d'Airbus a déjà souligné que « ces résultats sont inhabituels et ne correspondent pas aux données que nous enregistrons régulièrement depuis plusieurs années ». L'avionneur a indiqué qu'un nouvel organisme public va être mandaté pour effectuer de nouvelles mesures.

Agnès MÉTAYER.